

Contrat	Service	Type	Séquence	Révision
	SS			
Classement H-Q:				

	Oui	Non
13. Travaux à risques : <input type="checkbox"/> Échafaudages; <input type="checkbox"/> Échelles en bois (attachées en tout temps); <input type="checkbox"/> Échelles en fibre (attachées en tout temps); <input type="checkbox"/> Aucune échelle en aluminium <input type="checkbox"/> Travaux avec nacelle; <input type="checkbox"/> Travaux avec équipement de levage.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
14. La formation espace confiné est requise pour travailler à l'intérieur d'un espace confiné;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
15. Signature obligatoire à l'entrée des zones de travail (tunnel)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
16. Procédure d'évacuation et incendie (évacuateur, alarme) : <input type="checkbox"/> Son de l'alarme entendu.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
17. Numéros de téléphone d'urgence : <input type="checkbox"/> 0911 sur réseau HQ; <input type="checkbox"/> XXX-XXXX, pour joindre cellulaire du conseiller sécurité; <input type="checkbox"/> XXX-XXXX pour joindre le CT (centre téléconduite) dans le cas d'incendies.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
18. Pause-sécurité à chaque semaine;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
19. Comité de chantier;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
20. Appareils de levage : il est requis d'avoir une carte de compétence afin d'opérer ces équipements. En plus de remplir son carnet de bord, le grutier devra effectuer les vérifications prévues.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
21. Stabilisateur d'appareil de levage ouvert au maximum;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
22. Respecter les consignes particulières avec les engins de levage;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
23. Rapporter immédiatement tout accident et incident;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
24. Interdiction de fumer à l'intérieur des locaux d'Hydro-Québec;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
25. Respecter les lois et les règlements tel que le code de sécurité des travaux construction R6 .	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
26. Habit ignifuge lorsque requis;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
27. Vêtement de flottaison <input type="checkbox"/> Conforme à la norme; <input type="checkbox"/> Lorsque la température de l'eau est inférieure à 10°C, il est obligatoire de porter une combinaison thermique qui est aussi un vêtement de flottaison;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
28. Ligne électrique de haute tension <input type="checkbox"/> Aucun stationnement; <input type="checkbox"/> Distance d'approche.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
29. Travaux sous tension <input type="checkbox"/> Tous les travaux sous tension sont interdits, même dans les installations temporaires.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
30. Embarcations à moteur : avoir les équipements de sauvetage requis;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
31. Garde-corps requis sur les barges avec coup de pied;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
32. Garde-corps conventionnel;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
33. Outillage avec garde de protection;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
34. Rallonge électrique;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Contrat	Service	Type	Séquence	Révision
	SS			
Classement H-Q:				

	Oui	Non
35. Aucun résidu ne doit tomber à l'eau, la rivière n'est pas une poubelle;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
36. Avis de non-conformité : <input type="checkbox"/> Premier avertissement verbal donné accompagné d'un témoin; <input type="checkbox"/> Deuxième avertissement : un avis écrit sera rédigé et remis à la personne fautive ainsi qu'à son supérieur; <input type="checkbox"/> Troisième avertissement : avis écrit et rencontre avec le chef travaux et suspension du droit d'accès au chantier pendant trois jours; <input type="checkbox"/> Quatrième avertissement : expulsion du chantier et suspension du droit d'accès de tous les chantiers d'Hydro-Québec pour une durée d'un an.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
37. Méthode de travail : <input type="checkbox"/> En prendre connaissance;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
38. Environnement : <input type="checkbox"/> Infos générales; <input type="checkbox"/> Plan d'urgence.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
39. Protection contre les chutes de hauteur : <input type="checkbox"/> Port des équipements <input type="checkbox"/> Vous avez reçu la formation protection contre les chutes de votre employeur contractant.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
40. Il est requis d'avoir une formation afin d'opérer les chariots élévateurs (Skytrack).	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
41. Reçu l'accueil des nouveaux travailleurs de l'industrie de la construction œuvrant dans les chantiers et installations d'Hydro-Québec.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Engagement et signatures

Je certifie avoir reçu l'information sur les éléments de santé et de sécurité et les règlements de sécurité, mentionné ci-haut: .

Travailleur

Date

Représentant
Hydro-Québec Équipement

Date